

Accord avec la Guyane

Le Canada a signé avec la Guyane un accord relatif à l'assurance-investissement à l'étranger; le but de l'Accord est de favoriser l'essor du commerce et des investissements dans l'intérêt des deux pays.

L'Accord a été signé le 19 décembre par M. John W. Graham, haut-commissaire du Canada en Guyane, et par M. Desmond Hoyte, ministre au Développement économique, relié directement au programme d'assurance-investissement à l'étranger administré par la Société d'expansion des exportations (SEE).

L'Accord facilitera l'assurance des investissements aux termes du programme de garantie d'investissements de la SEE, programme qui protège les investisseurs canadiens contre la perte de leurs investissements à l'étranger par suite d'aléas politiques dans le pays hôte.

Le Canada a déjà signé 29 accords de cette nature avec des pays d'Asie, d'Afrique, des Antilles, d'Europe et du Pacifique. Des négociations continuent avec 17 autres pays.

Visite d'un ministre anglais au Canada



Défense nationale

Le secrétaire d'État à la Défense du Royaume-Uni, M. Francis Pym (à droite), a effectué une visite officielle au Canada les 18 et 19 décembre. On le voit ci-dessus passant en revue la garde d'honneur lors de sa visite au ministre de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne, au quartier général de la Défense nationale à Ottawa, le 18 décembre. M. Pym a également rencontré le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan.

Soins aux anciens combattants

Le gouvernement fédéral prévoit dépenser une somme additionnelle de \$21 millions au cours des quatre prochaines années afin de permettre aux anciens combattants de recevoir les soins dont ils ont besoin. En annonçant ce nouveau programme, M. Gilles Lamontagne, ministre intérimaire des Affaires des anciens combattants, a fait remarquer qu'au-delà de la moitié des 800 000 anciens combattants canadiens auront plus de 65 ans d'ici 1985.

Le Programme pour l'ancien combattant qui vieillit débutera en avril prochain. Il fournira une aide financière visant à permettre aux anciens combattants admissibles de continuer à vivre de façon autonome et confortable dans leur propre maison. Si la chose est impossible, le Ministère pourra aider l'ancien combattant à payer les frais des soins dispensés dans une des maisons de repos de sa collectivité afin qu'il soit près de sa famille.

Au départ, ces avantages accrus seront disponibles à quelque 100 000 anciens combattants recevant une pension d'invalidité, et dont les soins sont directement liés à cette invalidité.

M. Lamontagne a déclaré que les services pour lesquels on peut recevoir une aide financière relèvent de deux grands groupes: les soins à la maison et les soins communautaires. Les soins à la maison comprennent les soins professionnels, l'aide à la préparation des repas et au nettoyage de la maison, le transport aux centres d'accueil et la modification des installations existantes pour les mettre à la portée des personnes handicapées. Lorsque des soins communautaires seront nécessaires, le Ministère se chargera des modalités afin que les soins soient dispensés par le biais de maisons d'accueil déjà existantes.

Le but du ministère des Affaires des anciens combattants est de s'assurer que les pensionnés souffrant d'invalidité ont les moyens financiers de recourir aux services essentiels pour répondre à leurs besoins lorsque ces services ne sont pas automatiquement disponibles dans leur province. Bien que les plans provinciaux diffèrent entre eux, l'objectif du Ministère sera de s'assurer qu'aucun ancien combattant ne se trouve démuné parce qu'il a besoin de soins spéciaux par suite d'une invalidité pour laquelle il touche une pension.

Recettes sur le pétrole assujetties au programme de la péréquation

Les recettes provenant de l'exportation du pétrole, et partagées par les provinces, seront assujetties au programme de péréquation, a annoncé le ministre des Finances, M. Allan J. MacEachen.

Cette décision augmentera d'environ \$116 millions le montant que versera, cette année, le gouvernement fédéral à six des sept provinces percevant de la péréquation.

"Cet ajustement au programme de péréquation reflète la haute importance que le gouvernement attache au principe de la péréquation, lequel sera bientôt enchâssé dans la Constitution du Canada", a affirmé M. MacEachen à une réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances. "Nous croyons fermement qu'une des principales responsabilités du gouvernement fédéral est de permettre à toutes les provinces d'assurer à tous les Canadiens des services publics comparables, malgré les importantes disparités qui existent dans la capacité de prélever des fonds par le biais du fisc d'une province à l'autre", a ensuite conclu le ministre des Finances.